

*Initiatives ministérielles*

un projet de loi, de participer au système et de voir comment il fonctionne.

Le projet de loi a été débattu à la Chambre. Nous l'avons ensuite renvoyé à un comité. Au comité, des députés de deux partis d'opposition ont soulevé des arguments contre cette mesure législative. Des témoins qui ont comparu devant le comité ont également soulevé des arguments et des préoccupations au sujet du projet de loi et de son objet.

Ce que j'ai trouvé fort intéressant, c'est que, en général, les ministériels qui ont participé au débat à la Chambre et qui ont pris la parole en comité n'ont fait pratiquement aucun effort pour réfuter ou pour commenter les arguments qui étaient présentés.

Je n'essaie de critiquer personne, mais les ministériels semblaient très sûrs d'eux dans leur défense générale du projet de loi. En outre, ils semblaient associer la péréquation au partage et, comme le partage est un principe valable, à leurs yeux, l'adoption du projet de loi allait de soi.

À partir de ce raisonnement, nous avons donc procédé à l'adoption du projet de loi. Nous avons tenu deux audiences de comité, puis nous avons commencé à approuver, article par article, pendant 30 secondes à une minute, des montants totalisant 45 à 50 milliards de dollars pour les quelques prochaines années.

Je présume que moi-même, les députés du Bloc québécois, d'autres députés du Parti réformiste, ou encore, tout autre député auraient le choix de faire indéfiniment obstruction au projet de loi, de présenter des orateurs et de continuer de soulever ces arguments en comité et à la Chambre.

Néanmoins, je suis l'exemple de notre chef à ce chapitre. Il ne sert à rien de prêcher l'économie au sein du gouvernement si l'on ne peut pas être parcimonieux dans ses paroles. Je n'ai pas l'intention de faire indéfiniment de l'obstruction à ce projet de loi, mais ce qui importe ici, c'est d'examiner la chose et, même si nous n'arrivons pas à nous entendre, à tout le moins de raffiner nos arguments de façon à pouvoir clarifier davantage ce texte.

Ce n'est évidemment pas le cas parce que dans notre système, où la mise aux voix de toute motion donne lieu à un vote de confiance et où les votes ne sont pas libres, l'important, ce n'est pas tant le fond de la mesure législative que l'appartenance à tel ou tel parti.

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres assemblées législatives, comme le Congrès américain, pour nommer celle qui est la plus proche, nous ne sommes pas tenus, à titre individuel, d'expliquer notre position à l'égard des mesures législatives proposées, même dans le cas de projets de loi que nous parrainons. Tout ce qu'il faut savoir, c'est que le gouvernement était favorable au projet. Si on est un ministériel, il fallait l'appuyer.

Cela me déçoit. Loin de moi l'idée de laisser entendre que certains ministériels ne comprennent pas le projet de loi relatif à la péréquation ou seraient incapables d'avancer de bons arguments en faveur de cette mesure législative, mais ce n'est certainement pas ce qui s'est dégagé des débats auxquels j'ai assisté.

Pourquoi nous précipiter? Tout cela est trop rapide. Ce projet de loi a été déposé avant la présentation du budget. Au départ, le

gouvernement voulait qu'il ait franchi l'étape de l'étude en comité aux alentours de la présentation du budget. Il tient à ce que la Chambre l'adopte et obtient de notre part une certaine coopération parce que, comme je l'ai dit, faire de l'obstruction systématique ne nous intéresse pas. Il veut que ce projet de loi ait franchi toutes les étapes d'ici le 31 mars. Pourquoi? Eh bien, parce que le programme est censé démarrer le 1<sup>er</sup> avril et être en place pendant tant d'années. Il en a été décidé ainsi en dépit du fait que les provinces n'ont pas vraiment donné leur plein accord.

Le projet de loi n'était débattu à la Chambre ou ne figurait au *Feuilleton* que depuis deux ou trois semaines lorsque le Pr Booth, de l'Université de l'Alberta, m'a écrit une longue lettre au sujet des programmes fédéraux de transfert aux provinces. Il aurait souhaité s'exprimer là-dessus, mais le comité a terminé ses audiences avant même qu'il apprenne qu'un projet de loi avait été présenté.

Pourquoi? Rien ne justifie une telle précipitation, le système fédéral-provincial ne risque pas de s'effondrer si nous n'adoptons pas le projet de loi avant le 31 mars, mais le gouvernement, et les gouvernements qui l'ont précédé, en sont venus à voir le processus comme une formalité. Il s'agit simplement d'approuver ce qui a déjà été fait. Peu importe quelles sommes sont en jeu, l'objectif est d'adopter la mesure parce que les décisions ont déjà été prises. Elles ont été prises par le pouvoir exécutif, ailleurs, sur d'autres tribunes. Il n'est pas nécessaire de savoir exactement de quoi il s'agit tout simplement pour adopter la mesure. Peut-être sera-t-elle un enjeu des prochaines élections?

Cet état de choses me préoccupe. Mes critiques du projet de loi et du processus ne sont pas des attaques contre un gouvernement en particulier ni même contre le gouvernement actuel, mais contre le processus législatif que nous en sommes venus à accepter au Canada. Il ne fonctionne pas. C'est avec un tel processus que nous avons mis le Canada dans la mauvaise position financière où il se trouve.

Je voudrais simplement rappeler encore une fois aux députés que dans bien des secteurs de la politique d'intérêt public, nous dépensons autant, voire plus que tout autre pays, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, de l'assurance-chômage ou des paiements de transfert aux provinces, notamment. Il en résulte que notre compétitivité en souffre.

Voilà, je crois bien avoir tout dit là-dessus, monsieur le Président. Je répète que le projet de loi sera sans doute adopté, mais que nous voterons quand même contre, pour le principe.

**Le président suppléant (M. Kilger):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

**Le président suppléant (M. Kilger):** Comme il est 19 h 40, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 40.)